

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-320/SG/AI portant modification de l'arrêté n° 71-202/SG/AI du 5 février 1971 portant autorisation de loterie au profit du Secours catholique de Djibouti

n° 71-320/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
26 février 1971

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1971

Date du numéro
10 mars 1971

TEXTE INTÉGRAL

l'arrêté n° 71-202/SG/AI du 5 février 1971 portant autorisation de loterie au profit du Secours catholique de Djibouti. modifié comme suit :

Art. 1

— Mme Rinino, Présidente du Secours catholique (Délégation diocésaine de Djibouti) est autorisée à organiser une tombola composée de deux mille (2.000) billets de cent (100) francs l'un, dont le produit sera exclusivement affecté aux œuvres de l'association. lire: Art. 1%, — Mme Rinino, Présidente du Secours catholique (Délégation diocésaine de Djibouti) est autorisée à organiser une tombola composée de vingt mille (20.000) billets de cent (100) francs l'un, dont le produit sera exclusivement affecté aux œuvres de l'association. Le reste sans changement.